

Conditions générales de vente

1. Orien'T Sport Santé

Orien'T Sport Santé est un événementiel sportif mis en place par le Comité Régional d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire Grand Est, association sportive et structure déconcentrée de la FFEPGV.

L'événement se déroule sur 2 jours les 23 et 24 juin 2018, au lac de la forêt d'Orient à Mesnil-Saint-Père.

14 rue du Lac
10 140 Mesnil-Saint-Père

Les objectifs ces 2 jours sont :

- Pour le pratiquant, qu'ils soient licenciés ou non à la FFEPGV, découvrir et pratiquer des activités en salle ou en extérieur.
- Passer un moment convivial pour tous le samedi soir autour d'un barbecue.
- Pour les dirigeants d'association EPGV et les animateurs EPGV, la matinée du dimanche matin sera consacrée à des témoignages sur le développement innovant d'activités sportives pour tous les publics.

Les séances ouvertes à l'inscription sont :

- Cross Training Sport Santé
- Body Zen
- Zumba®
- Strong by Zumba®
- Paddle
- Kayak
- Tir à l'arc

Les effectifs sont limités sur les séances pour permettre d'assurer la sécurité des pratiquants.

Le participant choisit les différentes séances qu'ils souhaitent vivre dans la mesure des places disponibles sur chacune d'entre elles.

L'encadrement est assuré par des professionnels de l'animation sportive diplômés.

Détail des effectifs par séances :

| Horaires | Paddle | Kayak | Tir à l'arc | Cross Training Sport Santé | Zumba et Strong BY Zumba | Body Zen |
|-------------|--------|-------|---------------|----------------------------|--------------------------|----------|
| 14h à 15h30 | 10 | 10 | Pas de séance | 24 | Illimité | 16 |
| 15h30 à 17h | 10 | 10 | 16 | 24 | Illimité | 16 |
| 17h à 18h30 | 10 | 10 | 16 | 24 | Pas de séance | 16 |

2. Conditions de participation

Toute personne peut participer à l'événement Orien'T Sport Santé (majeurs et mineurs).

2.1. Participants mineurs

Les personnes mineures ne peuvent venir seules. Elles doivent venir accompagnées de leurs parents. Les parents peuvent inscrire des personnes mineures. Elles restent sous leur entière responsabilité pendant toute la durée de l'événement.

2.2. Etat de santé

Le participant certifie être dans un état de santé qui lui permet de pratiquer des séances d'activités physiques.

Pour participer à une séance se déroulant en milieu aquatique (paddle, ou kayak), le pratiquant atteste être apte à se déplacer dans l'eau avec une brassière, et passer une ligne d'eau tête sous l'eau.

La participation à Orien'T Sport Santé implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement.

3. Inscription et tarifs

L'inscription se réalise en ligne sur internet, sur ce [lien d'inscription](#).

3.1. Accès au site, et t-shirt offert

- Licencié FFEPGV : 12€
- Non-licencié FFEPGV : 16€

3.2. Accès aux séances

- Cross Training Sport Santé, Body Zen, Zumba®, Strong by Zumba® : gratuit
- Paddle : 9€
- Kayak : 5€
- Tir à l'arc : 8€

3.3. Repas du soir : apéritif et barbecue

- Apéritif, entrée, plat, dessert : 14,50€

3.4. Nuitée et petit-déjeuner

- En chambre de 2, 3, ou 4 : 19€
- Sous tente marabout : 11,20€

4. Tenues

Le participant veillera à porter une tenue adaptée à la pratique sportive avec des chaussures propres pour les activités en salle, et des chaussures spécifiques à l'extérieur, et/ou pour les activités aquatiques.

Il pourra s'il le souhaite amener une serviette, et une bouteille d'eau (vivement conseillé).

5. Assurance MAIF

5.1. Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, le Comité Régional est assuré en responsabilité civile par le contrat MAIF souscrit par la FFEPGV.

5.2. Dommage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant l'événement.

Le participant veillera à prendre soin du matériel qu'il lui est confié pour la pratique des activités.

6. Modification et annulation de l'événement

L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les séances et leur déroulement, s'il juge que les conditions de sécurité pour les participants ne sont pas assurées.

Si l'organisateur venait à annuler l'événement, il restituerait les frais d'inscription aux participants.

7. Utilisation d'image

Par sa participation à Orien'T Sport Santé, chaque participant donne le droit à l'organisateur d'utiliser l'image des participants pour réaliser des outils de communication utilisables dans le cadre stricte de l'EPGV.